INSTRUCTIONS

Tous les montants financiers sont **en € et hors taxes** (HT) majorés, le cas échéant, de la TVA non récupérable.
Les montants doivent être inscrits au format nombre, sans insérer aucun symbole.
Merci de renseigner ci-après le coût total par type de dépenses, l'aide demandée à la Fondation ainsi que le montant du co-financement, afin que les experts de la Fondation puissent évaluer la faisabilité du projet dans sa globalité.
Les coûts imputables au projet de recherche doivent être **strictement rattachés à sa réalisation**, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire.
L'aide est attribué pour la durée du projet (**24 mois maximum**). Le montant maximum ne pourra dépasser **100 000€.**
Il est recommandé à chaque équipe de **s'adresser à son organisme gestionnaire** afin de s'assurer de la cohérence du montage financier avant le dépôt du dossier.
Aucun coût d'environnement ni de frais de gestion n'est éligible au financement par la Fondation maladies rares.
La Fondation maladies rares se réserve le droit de juger de la pertinence de ces budgets en regard de la réalisation du projet.

Titre du projet :

Nom du porteur principal :

Intitulé des étapes clés *(telles que décrites dans le projet de recherche)*

Etapes-clés 1 :

Etapes-clés 2 :

Etapes-clés 3 :

Etapes-clés 4 :

Etapes-clés 5 :

DÉPENSES DE PERSONNEL TEMPORAIRE

Les fonctions support et administrative et les indemnités pour les étudiants de licence ou master ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'aide.

Coût total	Montant du co-financement	Aide demandée	Répartition **de l'aide demandée par étapes-clés**				
			Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5

FRAIS D'ÉQUIPEMENT

L'aide demandée à la Fondation maladies rares pour les frais d'équipements ne peut dépasser 2000€, toutes équipes confondues.

Coût total	Montant du co-financement	Aide demandée	Répartition **de l'aide demandée par étapes-clés**				
			Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

L'aide demandée à la Fondation maladies rares pour les frais de fonctionnement ne peut dépasser 2000€, toutes équipes confondues.

Coût total	Montant du co-financement	Aide demandée	Répartition **de l'aide demandée par étapes-clés**				
			Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5

FRAIS DE MISSION

L'aide demandée à la Fondation maladies rares pour les frais de mission ne peut dépasser 2000€, toutes équipes confondues.

Coût total	Montant du co-financement	Aide demandée	Répartition **de l'aide demandée par étapes-clés**				
			Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5

FRAIS DE PRESTATION

La prestation de services ne doit porter que sur l'exécution d'une partie limitée du projet.

Coût total	Montant du co-financement	Aide demandée	Répartition **de l'aide demandée par étapes-clés**				
			Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5